



Santé Canada

Health Canada

Agence de réglementation  
de la lutte antiparasitaire

Pest Management  
Regulatory Agency

## Limites maximales de résidus proposées

PMRL2007-07

# Éthametsulfuron-méthyl

*(also available in English)*

**Le 7 août 2007**

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Publications**  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6605C  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

**Internet :** [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.pmra-arla.gc.ca](http://www.pmra-arla.gc.ca)  
**Service de renseignements :**  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
**Télécopieur :** 613-736-3758

ISBN : 978-0-662-09764-8 (978-0-662-09765-5)  
Numéro de catalogue : H113-24/2007-7F (H113-24/2007-7F-PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

En vertu de la [Loi sur les produits antiparasitaires](#) (LPA), l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a conclu que l'ajout d'une nouvelle utilisation à l'étiquette de l'herbicide Muster Toss-N-Go Dry Flowable 75 %, contenant de l'éthametsulfuron-méthyl de qualité technique, pour la répression ou la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de moutarde orientale à graine oléagineuse est acceptable. Le détail des utilisations approuvées de l'herbicide Muster Toss-N-Go au Canada figure sur l'étiquette du produit (n° d'homologation 23569).

L'évaluation de l'utilisation d'éthametsulfuron-méthyl proposée révèle que la préparation commerciale présente des avantages et une valeur sans poser de risque inacceptable pour la santé humaine et l'environnement. Le détail de cette homologation se trouve dans le rapport d'évaluation correspondant affiché dans le [site Web de l'ARLA](#) sous l'onglet Registre public, Information sur les produits, Demandes d'homologation en cours<sup>1</sup>.

Avant d'homologuer un pesticide à des fins alimentaires au Canada, l'ARLA doit déterminer la concentration de résidus susceptible de rester sur et dans l'aliment lorsque le pesticide est utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette et que de tels résidus ne poseront pas de risque inacceptable pour la santé. Cette concentration est alors établie aux termes de la loi sous forme de limite maximale de résidus (LMR) correspondant à la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même qu'à tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de la transformation.

Actuellement, les LMR sont établies en vertu du *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD) après consultation par le biais de la *Gazette du Canada*. Les modifications apportées à la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) aux termes du [projet de loi C-28](#), dont l'entrée en vigueur est prévue en 2007, permettront de fixer des LMR de pesticides en vertu de la LPA plutôt que par règlement en vertu de la LAD, ce qui constituera un moyen plus efficace d'établir, de réviser et d'abroger les LMR.

Le présent document tient lieu de consultation sur les LMR proposées pour l'éthametsulfuron-méthyl (voir les Prochaines étapes) avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-28, ce qui permettra d'établir légalement les LMR le plus tôt possible après l'application des modifications à la LAD.

Au Canada, aucune LMR ne s'applique à l'éthametsulfuron-méthyl; cependant, le document [PMRL2006-01](#) propose des LMR d'éthametsulfuron-méthyl sur et dans les graines de moutarde, le colza (canola) et les graines de tournesol. On conservera la LMR proposée pour les graines de moutarde mais elle se limitera à la moutarde de type condimentaire seulement. Voici les LMR proposées au Canada pour l'éthametsulfuron-méthyl sur et dans les graines de moutarde :

---

<sup>1</sup> Pour consulter le *Rapport d'évaluation*, choisir les onglets suivants : Demandes d'homologation en cours, Nouveau et Historique puis ouvrir un rapport au moyen du numéro de demande 2005-0607.

**Tableau 1 Limites maximales de résidus proposées pour l'éthametsulfuron-méthyl**

Appellation chimique courante	Nom chimique de la substance	Aliments	LMR proposées dans le PMRL2006-01 (ppm)	LMR proposées (ppm)
Éthametsulfuron-méthyl	Benzoate de 2-[[[[4-éthoxy-6-(méthylamino)-1,3,5-triazine-2-yl]-amino]-carbonyl]-amino]-sulfonyl]	Moutarde orientale (à graine oléagineuse seulement)	----	<b>0,02</b>
		Graines de moutarde (de type condimentaire seulement)	----	<b>0,05</b>
		Graines de moutarde*	0,05	----

\* La LMR tirée du PMRL2006-01 pour utilisation sur la moutarde de type condimentaire telle que mentionnée sur l'étiquette (moutarde orientale et moutarde brune) reste la même mais la description des aliments indique dorénavant que l'utilisation s'applique seulement aux graines de moutarde de type condimentaire.

Le [tableau II, titre 15](#) du RAD présente une liste complète de toutes les LMR établies au Canada. Lorsque les modifications à la LAD aux termes du projet de loi C-28 entreront en vigueur, la liste des LMR canadiennes sera affichée dans le site Web de l'ARLA à la page [Limites maximales de résidus](#), qui sera mise à jour pour intégrer les LMR énumérées dans ce document.

### Conjoncture internationale et répercussions commerciales

L'éthametsulfuron-méthyl n'étant pas homologué pour utilisation sur la moutarde aux États-Unis, aucune tolérance correspondante n'a été établie (voir [40 CFR 180](#); recherche par pesticide). La Commission du Codex alimentarius<sup>2</sup> n'a pas établi de LMR pour l'éthametsulfuron-méthyl ([LMR du Codex](#); recherche par pesticide ou par aliment).

### Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur les LMR proposées pour l'éthametsulfuron-méthyl dans les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications à l'adresse précisée en page couverture. Santé Canada examinera tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur les LMR proposées pour l'éthametsulfuron-méthyl, puis elle affichera un document sur les *Limites maximales de résidus établies* dans le site Web de l'ARLA une fois que les modifications à la LAD seront en vigueur.

<sup>2</sup> La Commission du Codex alimentarius est un organisme international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies qui élabore des normes alimentaires, notamment des LMR.